

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026**

L'An deux mille vingt-six, le onze septembre à dix-neuf heures et zéro minute, les membres du Conseil Municipal de Saint-Christophe-en-Bazelle sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121- et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en présentiel en session ordinaire, Salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur Sébastien MARSAULT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames COUTON Françoise, DESMARS Elsa, JEGAT Valérie, ROUSSEAU Claudette, Messieurs BONNET Thierry, CREPEY Éric, MALQUE Bastien, MARSAULT Sébastien, RODRIGUES Manuel.

ABSENTS EXCUSES : MM. BRUN Éric et VUITTENEZ Robert

ONT DONNE PROCURATION : M. Éric BRUN a donné procuration à M. Sébastien MARSAULT, M. Robert VUITTENEZ a donné procuration à Mme Valérie JEGAT.

Date de convocation : 27 août 2026

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme Valérie JEGAT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 JUIN 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il est d'usage et obligatoire de valider le Procès-Verbal de la précédente séance, et s'assure que chacun des membres du Conseil Municipal en a pris connaissance. Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le procès-verbal de Conseil Municipal et le Président de séance et le secrétaire le signent.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

- Décision 20260601 – Attribution du logement 16 rue de Bazelle à M. MATURSHANAN
- Décision 20260701 – Adhésion à l'A2I – 130,32 € imputation au chapitre 11 au compte 6281
- Décision 20260702 – Remplacement d'un chauffe-eau 4 Impasse des Chalets – 908,60 € imputés au chapitre 11 au compte 615228
- Décision 20260801 – Contribution Bazelle Service pour l'année 2026 – 291,20 € imputation au chapitre 11 au compte 6281
- Décision 20260901 – Achat de plaque de rue -87,00 € imputation au chapitre 11 au compte 60628
- Décision 20260902 – Achat de drapeaux pavoisement et cérémonie -937,55 € imputation pour partie en section d'investissement et pour partie en section de fonctionnement.

TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX : RESERVE SALLE GUY VANHOR et MUR EXTERIEUR 1 RUE DE BAZELLE – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire, également Président de la commission Travaux, rend compte des sessions de travail qui ont eu lieu concernant les travaux de réfection de la réserve de la Salle Guy Vahnor et de renforcement du mur extérieur au 1 rue de Bazelle. Il indique que diverses entreprises locales ont été sollicitées pour remettre des devis concernant le remplacement des menuiseries extérieures, de mise en place d'isolation en murs et plafond, pose de placoplâtre en doublage de murs et travaux d'électricité pour la réserve de la salle Guy Vanhor et que des maçons ont été consultés pour le renforcement du mur extérieur du logement communal sis 1 rue de Bazelle. Les membres de la commission ont reçu les entreprises lors des visites des futurs chantiers. Certaines entreprises contactées n'ont pas répondu à la demande. Les devis des entreprises qui ont répondu ont été examinés lors d'une session de travail en date du 28 août dernier. Il présente donc les conclusions de la Commission Travaux qui propose de retenir les entreprises suivantes pour la réfection de la réserve de la Salle Guy Vanhor et pour le renforcement du mur extérieur 1 rue de Bazelle :

- | | |
|---|-------------|
| - Entreprise PETAT menuiseries extérieures, isolation, doublage : | 16 630,80 € |
| - SARL DEBAY électricité : | 2 404,92 € |
| - HELDER Bâtiment | 3 526,86 € |

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont été destinataires des devis et précise que l'entreprise PETAT a été choisie car elle intervient sur plusieurs corps de métier et que cela simplifie grandement la gestion du chantier futur en termes de coordination des intervenants.

Monsieur le Maire précise que la peinture intérieure et la modification de l'accès à la réserve de la Salle Guy Vanhor seront réalisés en régie par les agents du service technique, parfaitement qualifiés pour réaliser cette tâche et dans le but de réaliser des économies et de centrer la demande de subvention sur des opérations techniques pour lesquelles les agents du service technique ne sont pas qualifiés. Le coût estimatif du temps de travail et de la fourniture pour la mise en peinture de la réserve de la Salle Guy Vanhor s'élève à environ 2 000,00 €. Le coût estimatif du temps de travail et de la fourniture des matériaux pour la modification de l'accès à la réserve de la Salle Guy Vanhor s'élève à environ 1 300,00 €.

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2027 et du Département de l'Indre dans le cadre du Fonds d'Action Rural (FAR) 2027 pour mener à bien ces travaux d'entretien, de préservation et d'évolution du patrimoine bâti. Il propose donc le financement de cette opération selon le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES			
Prestataires	Libellé travaux	Montant HT	Montant TTC
PETAT	Isolation/placo/menuiseries extérieures	13 859.00	16 630.80
DEBAY	Electricité	2 023.43	2 404.92
HELDER	Maçonnerie extérieure	2 939.05	3 526.86
TOTAL		18 821.48	22 562.58

RECETTES				
Financeurs	Libellé	%	Montant sur HT	Montant sur TTC
ETAT	DETR	40.00%	7 528.59	7 528.59
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE	FAR	40.00%	7 528.59	7 528.59
COMMUNE	FONDS PROPRES	20.00%	3 764.30	7 505.40
TOTAL		100.00%	18 821.48	22 562.58

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la Commission Travaux,

Considérant que les travaux envisagés sont nécessaires pour la préservation du patrimoine bâti et s'inscrivent dans la continuité des opérations menées lors des précédents mandats,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, à l'unanimité :

- **Valident le choix des prestataires proposés par la Commission Travaux pour la réfection de la réserve de la Salle Guy Vanhor et le renforcement du mur extérieur du logement communal sis 1 rue de Bazelle**
- **Valident le plan de financement présenté ci-dessus**
- **Mandatent Monsieur le Maire pour le dépôt des demandes de subventions DETR 2027 et FAR 2027**

DEMANDES DE SUBVENTION ADMR et BIP TV

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu deux demandes de subvention de fonctionnement. La première a été adressée par l'antenne de Valençay de l'ADMR de l'Indre qui indique qu'en 2025, elle est intervenue auprès de 3 bénéficiaires pour un total de 98 heures d'accompagnement. La seconde est adressée par BIP TV, chaîne locale de service public sans vocation commerciale dont le siège social est à ISSOUDUN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les services rendus aux habitants de la commune ou à la collectivité,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, à l'unanimité :

- **Décident d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50,00 € à l'ADMR de Valençay**
- **Décident de ne pas attribuer de subvention de fonctionnement à BIP TV**

OFFRE GROUPAMA – ASSURANCE DES COLLECTIVITES – ASSURANCE DES VEHICULES ET MATERIELS ROULANTS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, pour faire suite aux difficultés rencontrées avec la société qui assure actuellement la collectivité, il avait demandé à Mme LACHAUME de GROUPAMA, de faire une proposition pour l'ensemble des assurances de la collectivité. Il rappelle que GROUPAMA assure déjà les véhicules et les matériels roulants. Il présente l'offre faite par GROUPAMA. Mme LACHAUME a revu les assurances véhicules et matériels roulants et les nouveaux contrats 2027 sont moins onéreux qu'en 2026, avec une baisse de 305,50 € pour l'année. Le contrat VILLASSUR proposé pour la collectivité est complet, couvre tous les risques habituels, et comprend une Responsabilité Civile (RC) et une Protection Juridique (PJ) pour un montant de 8 137,38 € TTC pour 2027. Il semble équivalent à celui qui est en cours avec MMA mais dont le prix pour 2027 n'est pas connu à ce jour. Cependant, Mme LACHAUME souhaiterait que la collectivité fasse expertiser les cloches de l'église puisqu'elles sont classées, ainsi que les stalles qui sont recensées par

les archives départementales. Une expertise coûte à minima 3 000,00 € mais permet de faire évaluer des éléments patrimoniaux par un expert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les difficultés rencontrées lors du dernier sinistre toujours en cours avec MMA,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, à 10 voix pour et 1 abstention :

- **Valient la proposition de GROUPAMA**
- **Mandatent Monsieur le Maire pour contracter au contrat VILLASSUR proposé pour un montant de 8 137,38 € pour l'année 2027 et aux nouveaux contrats proposés pour les véhicules et le parc.**

MISE EN PLACE D'UNE SIMULATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – CREATION D'UNE RESERVE DE SECURITE CIVILE – PROPOSITION DU GSCF

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion avec les services préfectoraux qui s'est tenue le 15 juin dernier, il a été demandé aux collectivités de mettre en place une simulation sur table du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ceci afin de s'exercer à la mobilisation des moyens en cas de besoin. Il convient donc de décider d'une date afin de réunir les membres du Conseil Municipal afin de mettre en place cet exercice.

Les membres du Conseil Municipal retiennent la date du jeudi 08 octobre 2026 à 17H en mairie.

De même, lors de cette réunion avec les services préfectoraux, il a été conseillé aux collectivités de réfléchir à la mise en place d'une réserve de sécurité civile sur leur territoire. Cette réserve pourrait être sollicitée en cas de besoins en lien avec le PCS. Monsieur le Maire précise que le PCS besoin d'être revu puisqu'il a été rédigé lors du précédent mandat et que certains contacts ont changé. Monsieur le Maire propose de travailler sur la révision du PCS et de mener une première réflexion sur la mise en place d'une réserve de sécurité civile communale lors de l'exercice du jeudi 08 octobre 2026.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune a reçu une proposition du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) composé de pompiers humanitaires afin de conventionner pour la mise à disposition de matériels divers en cas de besoin. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contacter cette organisation afin de mettre en place la convention notamment si cela n'entraîne pas de coût important pour la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'aide que pourrait apporter le GSCF en cas de besoin,

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Mandatent Monsieur le Maire pour contacter le GSCF et prendre toutes les informations nécessaires à l'établissement d'une convention.**

DESIGNATION D'UN REFRENT ABROISIE ET BERCE DU CAUCASE

Monsieur le Maire indique que les services préfectoraux, en lien avec FREDON Centre Val-de-Loire demandent la désignation d'un référent « Ambroisie » et « Berce du Caucase ». Ces deux plantes non endémiques peuvent causer des allergies par la diffusion de pollen et des brûlures par le toucher. L'Agence Régionale de Santé (ARS) et FREDON sont associés pour lutter contre ces plantes par la destruction. Le référent devra renseigner le site internet dédié, participer à des réunions de formation, entre autres. Monsieur le Maire indique que les particuliers peuvent également signaler la présence de ces deux plantes sur le site internet.

Madame Elsa DESMARS indique qu'elle se porte volontaire pour être désignée référente « Ambroisie » et « Berce du Caucase ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'une seule candidature est recensée pour être la désignation demandée,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Mme Elsa DESMARS référente « Ambroisie » et « Berce du Caucase ».

PRESENTATION DES CANDIDATS AUX ELECTIONS SENATORIALES 2026

Monsieur le Maire et Madame Elsa DESMARS, qui a été déléguée pour aller voter aux élections sénatoriales 2026, informent les membres du Conseil Municipal des échanges qu'ils ont pu avoir avec les différents candidats aux élections sénatoriales et de leurs programmes. Certains candidats sont venus en mairie pour se présenter, d'autres ont invité la déléguée et Monsieur le Maire à leurs réunions publiques.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un débat sur la protection sociale complémentaire doit être organisé dans les six mois suivants la mise en place d'un nouveau conseil municipal. Il rappelle que les collectivités territoriales ont l'obligation de proposer à leur personnel une protection santé depuis le 1^{er} janvier 2026 et une prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025. La commune répond à cette obligation puisqu'elle a conventionné avec le Centre de Gestion de l'Indre et a mis en place cette protection sociale complémentaire avant même l'obligation. Des participations salariales minimales sont imposées par la réglementation en vigueur. Elles sont de 7,00 € par mois et par agent pour la prévoyance et de 15,00 € par mois et par agent pour la santé. La délibération 2022H1 portant sur la prévoyance indique une participation de 7,00 €, conformément au minimum réglementaire, pour les deux agents ayant souscrit à l'offre présentée par la commune. La délibération 2022H2 portant sur la santé indique une participation de 25,00 €, supérieure au minimum réglementaire, pour les deux agents ayant souscrit à l'offre présentée par la commune. Monsieur le Maire rappelle que cette participation financière ne peut être attribuée que si les agents souscrivent à l'offre proposée par la commune. Le budget annuel pour les deux agents ayant souscrit s'élève à 168,00 € pour la prévoyance et à 600,00 € pour la santé. Il faut noter que la collectivité n'applique pas de proratisation de la participation financière en fonction du temps de travail.

Les membres du Conseil Municipal demandent si l'ensemble des agents ont été informés de ce dispositif de protection sociale. Monsieur le Maire indique que tous les agents en sont informés et que certains agents réfléchissent à y souscrire.

Monsieur RODRIGUES demande s'il est possible de faire une étude pour la prise en charge à 50% du niveau intermédiaire pour la prévoyance comme pour la santé et de remettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire en prend bonne note et chargera Madame la Secrétaire Générale de Mairie de préparer cette étude.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

SECURITE CENTRE BOURG – COMPTAGE RUE DU PARADIS

Monsieur le Maire indique que des incivilités ont eu lieu sur le parking place de la mairie. Les gendarmes, prévenus, se sont interrogés sur l'absence de caméras. Peut-être faudrait-il mener une réflexion sur le besoin d'implantation de nouvelles caméras. Des échanges prennent place entre les membres du Conseil Municipal dont les avis et opinions sont très contrastés. Cependant les membres du Conseil Municipal sont unanimes sur le fait qu'aucune décision ne peut être prise sans une étude approfondie du coût d'installation et de fonctionnement et du bénéfice que cela apportera.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des administrés se sont plaint de vitesse excessive des véhicules rue du Paradis. Afin de prendre la mesure de la vitesse réelle des véhicules, la commune a demandé au Conseil Départemental de mettre en place un comptage. Ce comptage a eu lieu du 18 au 26 juin dernier, en période de travaux agricoles. Il en ressort que la grande majorité des usagers respecte la vitesse autorisée. De plus, les services du Conseil Départemental indiquent qu'en raison de la configuration des lieux (étroitesse de la route, proximité de fossés) et de l'utilisation de cette route par des engins agricoles, il est difficile de mettre en place des aménagements qui permettraient de faire ralentir les usagers, sans compter le coût important des équipements.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de ne pas mettre en place d'aménagement sur cette route.

INFORMATIONS SUR LES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE AU 1^{ER} JANVIER 2027

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret n° 2026-604 du 06 juillet 2026 à effet au 1^{er} janvier 2027 impose désormais de droit un certain nombre de jours d'absence pour certains événements familiaux et se substitue ainsi à la délibération 2023D1 du 07 avril 2023 pour les événements indiqués dans le décret. Ceci afin d'uniformiser à l'échelle nationale les autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et certains événements familiaux. Monsieur le Maire précise que, pour les événements familiaux qui ne sont pas indiqués dans le décret, la délibération reste applicable. Il rappelle les cas dans lesquels des jours peuvent être accordés par délibération, sous réserve de besoin de service et donne lecture des cas dans lesquels le décret prévoit de jours d'absence de droit.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

INFORMATIONS SUR LE REPORT DES CONGES NON PRIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place du report des congés annuels non pris pour raison de santé ou d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales. Ce report s'effectue dans la limite de 15 mois suivant le terme de l'année au cours de laquelle les congés ont été générés et dans la limite de 4 semaines de congés annuels non pris pour raison de santé, toutefois cette limite de 4 semaines ne s'applique pas pour des congés liés à la parentalité ou à la famille. C'est à l'employeur d'informer les agents, par écrit du nombre de jours de congés reportés et de la date limite à laquelle ces congés doivent être pris.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

P'TIT JOURNAL 2026

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Valérie JEGAT, adjointe déléguée à la communication communale et Présidente de la Commission Communication. Madame JEGAT indique d'une réunion de travail en présence de Madame la Secrétaire de Mairie a eu lieu le mercredi 02 septembre dernier afin de poser les bases de la politique de communication communale, distribuer les missions à chaque membre de la commission et commencer à mener une réflexion sur les thèmes qui seront abordés dans le P'tit Journal 2026. Une autre réunion de travail est programmée le mercredi 16 septembre pour commencer à travailler sur le sommaire du P'tit Journal. Monsieur le Maire remercie Madame JEGAT pour son intervention et donne, à titre indicatif, une liste de sujets qui pourrait être utilisée pour la constitution du P'tit Journal.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

QUESTIONS DIVERSES

REPAS CONVIVIAL AGENTS/ELUS : Monsieur le Maire souhaite qu'un repas convivial entre élus, agents et leurs conjoints puisse être mis en place. En effet, ce temps de rencontre informel permet des échanges plus fluides et crée une cohésion et une dynamique qui se ressent dans la vie communale. Après échanges, la date du 05 décembre 2026 est retenue, que le repas sera une raclette qui aura lieu salle Guy Vanhor. Madame la Secrétaire de Mairie est chargée de retenir la salle et de préparer les invitations.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note.

PRISE EN COMPTE DU RISQUE CANICULE : Monsieur le Maire indique que ce risque est déjà inscrit au DU mais qu'il serait peut-être nécessaire de revoir les actions indiquées. En effet, le DU indique la mise à disposition d'eau fraîche et une adaptation des horaires, pour l'ensemble des agents. En cas de canicule de niveau orange et rouge les agents sont autorisés à travailler de 6H00 à 14H00 du lundi au jeudi et de 6H00 à 13H00 le vendredi. Monsieur le Maire indique qu'une climatisation mobile sera achetée cet hiver pour que le bureau du secrétariat et l'Agence Postale Communale soit climatisés. Il n'a pas été possible de l'acheter cet été à cause des ruptures de stock constatées chez tous les fournisseurs potentiels. Des gourdes rafraîchissantes vont être achetées et distribuées aux agents du service technique. Monsieur RODRIGUES prend la parole pour souligner qu'adapter les horaires est une bonne chose mais que travailler jusqu'à 14 heures par temps caniculaire n'est pas raisonnable, ni en extérieur pour les agents du service technique, ni en intérieur actuellement en mairie en raison de la chaleur ambiante dans les bureaux non climatisés. Il souhaiterait qu'une réflexion soit menée pour que les horaires soient encore plus adaptés, par exemple de 6H00 à 13H00 maximum, voire moins si besoin afin de préserver la santé des agents. Les heures de travail non effectuées pendant les canicules pourraient être effectuées sur d'autres périodes, moins chaudes afin de pouvoir atteindre les 1 607 heures annuelles réglementaires exigées pour un temps complet.

POINT LES REUNIONS SYNDICALES : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion organisée par Monsieur Yves CRON, Maire de POULAINES, a eu lieu en juillet afin d'échanger avec les maires des communes constituant le SRPI de Bazelle. Cette réunion fait suite au souhait de l'Eduction Nationale concernant la réorganisation de l'accueil scolaire au sein des écoles du SRPI de Bazelle et de l'école de POULAINES. Il n'y a pas eu de retour de Monsieur CRON à la suite de cette réunion. Monsieur le Maire indique que la répartition des élèves au sein des écoles du SRPI de Bazelle cette année est la suivante : Petites Sections (PS) et Moyennes Sections (MS) à DUN-LE-POËLIER, Grandes Sections (GS), CP, CE1 à SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE, C2, CM1, CM2 à ANJOUIN.

POINT SUR LE MARCHE HEBDOMADAIRE DU VENDREDI : Monsieur le Maire regrette que la petite dynamique qui s'était installée avant les congés d'été n'ait pas perduré. En effet, le camion pizza vient toujours s'installer le vendredi matin sur la place de la mairie mais les vendeurs de miel et de fromage de chèvre ne viennent plus. Madame JEGAT indique avoir pris contact avec des producteurs locaux mais soit ils ont déjà des marchés le vendredi, soit ils sont déjà venus et indiquent qu'il n'y a pas assez de débit pour rentrer dans leurs frais, soit ils demandent l'importance du marché et quand on leur indique qu'il y a peu de commerçants ils renoncent. Monsieur le Maire souhaite tout de même essayer de relancer ce marché. Peut-être faudrait-il changer de date et/ou changer la périodicité.

Les membres du Conseil Municipal en prennent bonne note et restent en recherche de producteurs qui souhaiteraient venir s'installer sur le marché.

PASAGE DU JURY VILLAGE FLEURI : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune a déposé un dossier pour continuer à bénéficier du label 2 fleurs « Village Fleuri ». Le jury est venu visiter la commune le 17 août dernier et s'est montré très intéressé par les choix des plantations et mesures mises en place pour préserver le patrimoine paysager communal. La commune reste dans l'attente de l'attribution du label pour les 3 prochaines années.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'adaptation des écoles maternelles au changement climatique ont été adoptés lors de la dernière réunion. EDF aide au financement d'achat de matériel à hauteur de 10 000,00 € par école. La question a été soulevée concernant l'école de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE qui accueille cette année les élèves de

GS. Monsieur le Président de la CCCPB va se renseigner pour savoir si l'école de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE sera concernée également ou non.

La CCCPB a signé une convention avec ALCOME afin de financer l'installation de récupérateurs de mégots de cigarette. Une subvention de 3 000,00 € a été allouée pour l'ensemble des récupérateurs à installer sur les communes du territoire. Il est prévu l'installation d'un récupérateur sur le territoire communal. La subvention est proratisée en fonction du nombre de récupérateurs installés par commune.

Le recrutement du policier intercommunal est finalisé mais le candidat retenu doit dans un premier temps se former afin de pouvoir prendre son poste en 2027.

L'achat d'un nouveau logiciel pour la gestion des entrées de la piscine a été adopté.

ASSOCIATIONS BAZELLAISES : Les associations Bazellaises vont tenir leurs assemblées générales dans le courant du mois à partir de la semaine prochaine.

VENUE DE MADAME LA SOUS-PREFETE : Madame la Sous-Préfète de LA CHATRE viendra visiter la commune le jeudi 29 octobre 2026 à 10H00.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : La date de la prochaine session municipale aura lieu le vendredi 30 octobre 2026 à 19H00.

Fin de la séance à 21H35

Le Maire

Sébastien MARSAULT

Le secrétaire

Valérie JEGAT